## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

## COMMUNE DE PINO

Suivant acte reçu par Maître Julie SCARTABELLI, officier public, notaire au sein de la Société par Actions Simplifiées dénommée « GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES » titulaire d'un office notarial ayant son siège à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani, le 7 décembre 2022 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272, concernant :

Mme Bernadette Marie Anna GIUSTI, demeurant à MARSEILLE 15ÈME ARRONDISSEMENT 19 boulevard d'Hanoi Les Villas d'Azur n° 24, Née à PINO , le 7 novembre 1938 ; Mme Danielle Pierrette Raphaèle GIUSTI, épouse SPAMPANI, demeurant à BARRETTALI , Née à BASTIA le 9 février 1946 ; Mme Joseline GIUSTI, épouse CASTELLANI, demeurant à TOMINO "E Sundarelle", Née à PINO le 3 mars 1955.

A la suite de leur père : M. René GIUSTI, demeurant à PINO Hameau de Valle, Né à PINO , le 22 décembre 1908, décédé à PINO le 21 avril 1965 ;

Et de leur frère : M. Ange Pierre GIUSTI, demeurant à PINO, Né à PINO le 25 avril 1947, décédé à BASTIA le 10 novembre 2020.

Désignation des biens :

Une parcelle de terre cadastrée Section E, N°1149, VALLE, pour 2a66ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : sas.grimaldi@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)